



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 2 juillet 2013 immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 37, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice par intérim du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 37.

241/02-07-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Report des items suivants à une séance ultérieure :
 - K.3. Stabilisation du quai de la plage Michel-Jr.-Lévesque – Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 juin 2013

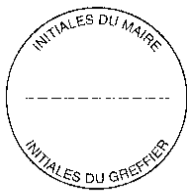
Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Demande de dérogation mineure numéro 2013-40005

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2013
2. Financement du règlement d'emprunt numéro 213 et refinancement des règlements d'emprunt numéro 70 et 132 – Adjudication pour l'émission de billets à la suite d'un appel d'offres public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

3. Financement du règlement d'emprunt numéro 213 et refinancement des règlements d'emprunt numéro 70 et 132 – Résolution de concordance et de courte échéance
4. Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt numéro 70 et 132

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Dépôt des indicateurs de gestion 2012
2. Désignation d'un nouvel administrateur principal du service bancaire en ligne « AccèsD Affaires » des Caisses Desjardins du Québec
3. Embauche de personnel – Emploi d'été
4. Réaffectation de personnel – Préposé à l'entretien
5. Réaffectation de personnel – Préposé à l'entretien
6. Embauche de personnel – Préposé à l'entretien
7. Modification au contrat d'emploi du directeur du Service des travaux publics

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2013-07 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver
2. Appel d'offres numéro 2013-08 – Travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et autres travaux
3. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015 – Renouvellement de contrat

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Nettoyage et réhabilitation du puits municipal numéro 2 du secteur L'Annonciation

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2013-P04 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. Demande d'autorisation d'un usage non agricole
3. Participation au programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de la « Caravane de l'environnement » - Mandat à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

K LOISIRS ET CULTURE

1. Tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)
2. Tournoi de golf bénéfique 2013 de la Sûreté du Québec - MRC d'Antoine-Labelle
3. Entente sur la gestion des jardins communautaires de Rivière-Rouge

L DIVERS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative à la demande de la S.I.D.A.C. de l'Annonciation pour la modification de ses limites de district
2. Agrandissement des limites de district de la S.I.D.A.C. de l'Annonciation

Période de questions du public

M LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

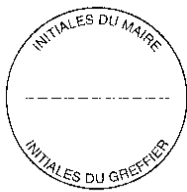
Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

242/02-07-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013 dans les délais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

243/02-07-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 3 juin 2013, tenu le 10 juin 2013, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 3 juin 2013, tenu le 10 juin 2013, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice par intérim du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance. Il est 20 h 11.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

244/02-07-13

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40005

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie des lots 4-5 et 5-7, rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 194, chemin du Parc-Industriel, soit le matricule numéro 0432-72-2050;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour identifier le nom du commerce (Maison Énergéco) d'une superficie de 6,91 mètres carrés alors que la réglementation permet une superficie maximale de 5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que pour le moment, il n'y a aucune possibilité d'être vu et de s'afficher sur la route 117, puisque l'industrie et son terrain sont accessibles par le chemin du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT que le manque de visibilité cause des problèmes d'approvisionnement à cette industrie;

CONSIDÉRANT que la superficie manquante est mineure et que le bâtiment industriel est très éloigné de la route 117;

CONSIDÉRANT que la demande est accompagnée d'un plan et de croquis démontrant l'effet visuel de cette enseigne vue de la route 117;

CONSIDÉRANT que la visibilité de cette enseigne pourrait être à court terme compte tenu des normes sur les bandes tampons le long des routes principales et secondaires;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les orientations du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-27/13.06.05 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 5 juin 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'installation d'une enseigne en façade de 6,91 mètres carrés de superficie, selon les croquis fournis.

De demander à la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER) de procéder à l'installation d'une enseigne d'identification du parc industriel comprenant des plaquettes pouvant identifier et nommer les différentes industries s'y trouvant, le tout conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

245/02-07-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2013 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Salaires :	167 366,57 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	42 896,14 \$
Comptes courants :	<u>661 625,99 \$</u>
Total :	871 888,70 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

246/02-07-13

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 213 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 70 ET 132 – ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la firme Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 9 juillet 2013 au montant de 491 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 70, 132 et 213, au prix de 98,42700, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

31 600 \$	1,85000 %	9 juillet 2014
32 500 \$	2,05000 %	9 juillet 2015
33 400 \$	2,25000 %	9 juillet 2016
34 300 \$	2,50000 %	9 juillet 2017
360 000 \$	2,75000 %	9 juillet 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

247/02-07-13

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 213 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 70 ET 132 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 491 800 \$:

- Règlement numéro 70 : 12 100 \$
- Règlement numéro 132 : 138 200 \$
- Règlement numéro 213 : 341 500 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 491 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 70, 132 et 213 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 9 juillet 2013.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

- 2014 : 31 600 \$
- 2015 : 32 500 \$
- 2016 : 33 400 \$
- 2017 : 34 300 \$
- 2018 : 35 100 \$ (à payer en 2018)
- 2018 : 324 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 70, 132 et 213, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

248/02-07-13

AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 70 ET 132

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, le conseil peut affecter l'excédent des deniers provenant d'emprunt contracté pour le remboursement dudit emprunt ou si l'emprunt est entièrement remboursé, verser au fonds général les sommes excédentaires;

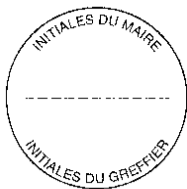
CONSIDÉRANT que les règlements numéros 70 et 132 seront refinancés le 2 juillet 2013;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants au capital de chacun lors du refinancement, soit :

- 6 584,96 \$: règlement d'emprunt numéro 70
- 3 735,14 \$: règlement d'emprunt numéro 132

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Le document intitulé « Indicateurs de gestion 2012 » de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparé par Mme Nicole Bouffard, trésorière, en date du 11 juin 2013 et transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), est déposé. Mme Bouffard présente sommairement ledit document.

249/02-07-13

Remplacée par la
résolution numéro
197/05-06-17

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU SERVICE BANCAIRE EN LIGNE « ACCÈSD AFFAIRES » DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au service « AccèsD Affaires » de Desjardins et, qu'à cette occasion, Mme Pauline Legault a été nommée comme administrateur principal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal étant donnée le départ de Mme Legault et l'embauche de Mme Nicole Bouffard à titre de trésorière de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que Mme Nicole Bouffard, trésorière, soit désignée administrateur principal en remplacement de Mme Pauline Legault aux fins d'utilisation du service « AccèsD Affaires » de Desjardins et que Mme Bouffard soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Que la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée concernant la nomination d'une personne désignée comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service « AccèsD Affaires » de Desjardins.

ADOPTÉE

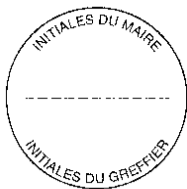
250/02-07-13

EMBAUCHE DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de :

- Mme Katrine Bouchard à titre d'étudiante au poste de préposée à la station de lavage de bateaux à compter du 2 juillet 2013;
- M. Pierre Sabourin à titre d'étudiant au poste de surveillant des jeux gonflables le 22 juin 2013;
- Mme Joanie Gagnon à titre d'étudiante au poste de surveillante des jeux gonflables les 23 et 24 juin 2013;
- Mme Maude Hébert à titre d'étudiante au poste de surveillante des jeux gonflables le 24 juin 2013;
- M. Antoine Boileau à titre d'étudiant au poste de surveillant des jeux gonflables les 23 et 24 juin 2013;
- Mme Cynthia Boyer-Turpin à titre d'étudiante au poste de surveillante des jeux gonflables le 23 juin 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

251/02-07-13

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réaffectation de M. Richard Nadeau au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 4 juillet 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

252/02-07-13

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réaffectation de M. Jean-François Fournelle au poste à temps partiel régulier de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 3, à compter du 4 juillet 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

253/02-07-13

EMBAUCHE DE PERSONNEL – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Marc Tremblay au poste à temps partiel régulier de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 4 juillet 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

254/02-07-13

MODIFICATION AU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ de M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 8 juin 2013;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le remplacement temporaire du directeur du Service des loisirs et de la culture, depuis le 8 juin 2013 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur, par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Que la rémunération et les autres avantages salariaux du directeur du Service des travaux publics pour ce remplacement de poste soient établis à une annexe au contrat d'emploi de M. Robidoux.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une annexe au contrat d'emploi du directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, telle annexe étant rétroactive au 8 juin 2013 et ayant été recommandée par Mme Julie Godard, directrice générale de la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

255/02-07-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-07 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

256/02-07-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-08 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY ET AUTRES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 172/06-05-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2013, mandatant la firme « Les Consultants S.M. inc. », ingénieurs-conseils, pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

257/02-07-13

SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015 – RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013 arrivera à échéance le 31 août 2013;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur actuel offre à la Ville de renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux octroyé à la compagnie « Réfrigération Mont-Laurier », et ce, pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

soit pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2015, le tout conformément à sa proposition du 8 août 2011 au montant de 5 776 \$ incluant les taxes applicables.

Que la fourniture desdits services d'entretien préventif soit effectuée conformément aux spécifications décrites aux cinq (5) devis descriptifs, à l'addenda numéro 1 daté du 5 août 2011 et à l'addenda numéro 2 daté du 12 août 2011, tels documents faisant partie de la demande de prix de la Ville datée du 21 juillet 2011.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

258/02-07-13

NETTOYAGE ET RÉHABILITATION DU PUIS MUNICIPAL NUMÉRO 2 DU SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réhabilitation du puits numéro 2 du secteur L'Annonciation à la compagnie « R. J. Lévesque & Fils ltée », pour un montant approximatif de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

259/02-07-13

PIIA 2013-P04 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 1984, boulevard Fernand-Lafontaine, soit sur une partie des lots 18-2 et 18-5, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon et qui est identifiée par le matricule 053-59-9249;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la modification de l'enveloppe extérieure de la résidence;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-08 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-16/13.04.17 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

D'autoriser la modification et la finalité du bâtiment principal conformément aux éléments fournis dans la présente demande et que le tout s'agence avec les éléments existants du bâtiment.

ADOPTÉE

260/02-07-13

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE NON AGRICOLE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage non agricole numéro AGR. 2013-05-31/01 a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge en date du 31 mai 2013;

CONSIDÉRANT que cette demande d'usage non agricole est constituée des lots P-62, P-63, P-64 et P-65 du Rang Nord-Est de la Rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand; faisant partie de la propriété identifiée sous le matricule 9845-17-8060;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise un usage non agricole en zone agricole de maintien;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire introduire une activité récréotouristique en zone agricole de maintien;

CONSIDÉRANT que le nouveau propriétaire entend maintenir l'usage agricole sur l'ensemble de ses terres;

CONSIDÉRANT que le nouveau propriétaire est en accord à ce qu'un usage récréotouristique puisse être implanté sur ses terres;

CONSIDÉRANT que cet usage récréotouristique, de par sa nature, n'affecte en rien l'usage agricole préconisé par le nouveau propriétaire;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux dispositions prévues aux plans et règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande d'usage non agricole et incite la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

261/02-07-13

PARTICIPATION AU PROGRAMME « AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE » DE TRICENTRIS POUR LE PROJET DE LA « CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT » - MANDAT À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est membre de Tricentris;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris;

CONSIDÉRANT que le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT que plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);

CONSIDÉRANT que la Caravane désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant à mettre sur pied un défi en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de la Caravane de l'environnement.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

262/02-07-13

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de sept (7) billets au montant de 175 \$ chacun pour le 24^e tournoi de golf du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV), qui aura lieu le 26 août 2013 au Club de golf de Nomingue, et d'autoriser le versement d'un don au montant de 1 200 \$ à la Fondation du CHDL-CRHV.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

263/02-07-13

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2013 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au montant de 120 \$ chacun pour le tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le 17 juillet 2013 au Club de golf de Nomingue, les bénéfices recueillis de ce tournoi de golf seront remis à la Fondation de l'École du Méandre de Rivière-Rouge.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

264/02-07-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

ENTENTE SUR LA GESTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner les ententes intervenues respectivement avec l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge et l'organisme « Signée Femmes » dans le cadre de la gestion des jardins communautaires de Rivière-Rouge, et ce, pour les années 2013 à 2016.

De ratifier la signature desdites ententes effectuée par la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

265/02-07-13

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE À LA DEMANDE DE LA S.I.D.A.C. DE L'ANNONCIATION POUR LA MODIFICATION DE SES LIMITES DE DISTRICT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des contribuables qui tiennent un établissement dans le district demandé par la S.I.D.A.C. de l'Annonciation pour l'agrandissement de son district, tenue le 18 juin 2013, lequel se résume comme suit :

- Nombre de contribuables qui tiennent un établissement : 20
- Nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 10
- Nombre de demandes faites : 4

Par conséquent, la demande de la S.I.D.A.C. de l'Annonciation relativement à l'agrandissement de ses limites de district a été approuvée par les contribuables qui tiennent un établissement dans le district demandé en date du 18 juin 2013.

ADOPTÉE

266/02-07-13

DEMANDE DE LA S.I.D.A.C. DE L'ANNONCIATION POUR LA MODIFICATION DE SES LIMITES DE DISTRICT

CONSIDÉRANT la demande de la S.I.D.A.C. de l'Annonciation demandant l'agrandissement de ses limites de district afin d'y inclure les zones COM-01 à COM-05, COM-19 ainsi que les zones IND-02 à IND-04;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la procédure d'enregistrement des contribuables tenant un établissement dans le district demandé, la demande a été réputée approuvée par lesdits contribuables, puisque quatre (4) signatures ont été apposées au registre sur un minimum de 10 requises;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte la demande de la S.I.D.A.C. de l'Annonciation et, par conséquent, modifie les limites du district de ladite société en ajoutant les zones COM-01 à COM-05, COM-19 ainsi que les zones IND-02 à IND-04.

Que la présente résolution soit transmise au registraire des entreprises en trois (3) copies conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil présents répondent aux questions adressées par le public.

267/02-07-13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse